

Les chemins >
> pour l'emploi
en Limousin >



Le Limousin innove ! L'Observatoire Régional de la Santé au Travail vient en effet de mettre au point, dans le cadre d'une démarche partenariale, un outil d'autodiagnostic de la pénibilité au travail, à l'attention notamment des PME et TPE. Découverte...

lundi : le contexte

Organisme paritaire créé en 2003 sur la base d'un accord national sur la santé au travail signé 3 ans plus tôt entre les partenaires sociaux, l'ORST (Observatoire Régional de la Santé au Travail) du Limousin a pour vocation de promouvoir régionalement les orientations politiques en matière de santé et de sécurité au travail, d'hygiène et de prévention. Au-delà de son rôle d'observatoire, l'ORST impulse et accompagne des actions prenant en compte les préoccupations et les risques définis dans les branches professionnelles.

Après avoir conduit avec succès une action de sensibilisation des PME à la problématique des troubles musculo-squelettiques, l'association a décidé en 2007 de se saisir de la question de la pénibilité au travail.

Un comité technique pluridisciplinaire a ainsi été constitué, impliquant les principaux acteurs investis localement dans le champ de la prévention (DIRECCTE, CARSAT, OPPBTP, ARACT, MSA, services de santé au travail, ...).

L'objectif était de concevoir une méthode originale et un outil innovant offrant aux entreprises, et notamment aux plus petites d'entre elles, la possibilité d'effectuer un autodiagnostic mettant en évidence les situations de pénibilité au travail et permettant d'envisager des actions de prévention adaptées. Nous découvrirons tout au long de la semaine cette démarche novatrice, qui pourrait bien faire école à l'échelle nationale.

mardi : triple paramètre et regard croisé sur la pénibilité

L'Observatoire Régional de la Santé au Travail parachève l'élaboration d'un outil innovant d'autodiagnostic de la pénibilité au travail.

Ce dispositif doit permettre aux employeurs et aux salariés, grâce à leurs regards croisés et à l'analyse objective des contraintes pesant sur les différents postes de travail de l'entreprise, de réfléchir ensemble au déploiement d'actions de prévention. Un travail préalable de définition s'est avéré indispensable. Trois types de paramètres ont ainsi été retenus pour évaluer la pénibilité au travail :

- tout d'abord, des paramètres mesurables : il s'agit d'évaluer les contraintes biomécaniques (poids soulevés, kilomètres parcourus, force exercée sur un dispositif) et leurs conséquences physiques chez les salariés ;
- viennent ensuite les paramètres observables, l'idée étant d'examiner, pour chaque tâche, la manière dont elle devrait être effectuée, et l'éventuel décalage avec la façon dont chaque opérateur la réalise effectivement ;
- enfin, les paramètres induits, c'est-à-dire les conséquences des facteurs précédents sur les indicateurs de performance globale de l'entreprise et le vécu des salariés. Pour chaque paramètre, sont recueillies les réponses de l'employeur, qui maîtrise l'organisation générale du travail, et celles des représentants des salariés, qui en vivent au quotidien les contraintes et portent un regard de terrain sur les améliorations possibles. Un double regard, gage de pertinence et d'objectivité.

mercredi : un outil innovant et simple d'utilisation

Depuis 1991, la loi impose aux employeurs d'évaluer les risques encourus par les salariés dans l'exercice de leur travail. La prise en compte de la pénibilité s'inscrit dans cette logique. C'est pour aider employeurs et salariés à s'approprier cette démarche que l'Observatoire Régional de la Santé au Travail et ses partenaires ont mis au point un outil d'autodiagnostic de la pénibilité au travail.

Original et simple d'utilisation, cet outil a été élaboré par des spécialistes de la prévention et testé sur le terrain, auprès d'entreprises volontaires appartenant à 5 secteurs d'activité différents.

Il se présente sous forme d'un questionnaire permettant d'évaluer la situation de l'entreprise, à partir de l'analyse de trois séries de critères influant sur la pénibilité au travail (paramètres mesurables, observables et induits, dont nous avons parlé hier).

Une fois le questionnaire rempli par l'employeur et les représentants des salariés, les résultats apparaissent sous forme de diagrammes simples, indiquant pour chaque paramètre si l'entreprise se situe à un niveau de pénibilité faible, acceptable, élevé ou très élevé.

L'analyse de ces données doit ensuite permettre qu'un dialogue se noue dans l'entreprise, afin que soient mises en œuvre, avec l'aide éventuelle de spécialistes (ergonomes, ingénieurs prévention, médecins du travail, ...), des actions de prévention adaptées.

jeudi : modalités de mise à disposition de l'outil d'autodiagnostic

L'Observatoire Régional de la Santé au Travail du Limousin vient d'élaborer, dans le cadre d'une démarche partenariale, un outil d'autodiagnostic de la pénibilité au travail, à l'attention notamment des PME et TPE. Cela prend la forme d'un questionnaire, qui sera mis gratuitement à disposition des entreprises qui le souhaiteront, à charge pour elles de signer une charte de « bonne utilisation », par laquelle elles s'engageront à répondre sincèrement aux questions posées, à initier cette démarche dans le cadre d'un dialogue impliquant employeur et salariés et à permettre la remontée anonyme des résultats, à des fins statistiques. Cet outil d'évaluation de la pénibilité dans l'entreprise sera accessible en ligne, sur le www.autodiagnostic-penibilite.fr.

Il sera également téléchargé sur des clés USB confiées aux professionnels des services de santé au travail, de l'OPPBTP et d'autres organismes officiels œuvrant dans le domaine de la prévention, afin qu'ils puissent se rendre dans les entreprises intéressées pour présenter la démarche et les aider à démarrer le questionnaire. Les tests menés auprès d'entreprises volontaires ont montré qu'il fallait environ 1/2h pour y répondre et que cet outil permettait de se poser les bonnes questions et d'ouvrir au sein de l'entreprise un dialogue constructif sur la question, délicate mais essentielle, de la pénibilité.

vendredi : des perspectives prometteuses

Hasard du calendrier : alors que la loi fait désormais obligation aux entreprises de mettre en œuvre des actions d'évaluation de la pénibilité au travail, l'Observatoire Régional de la Santé au Travail du Limousin et ses partenaires marquent l'aboutissement de 5 années de réflexion sur le sujet, en proposant précisément un outil d'autodiagnostic spécifique, à l'attention notamment des PME et TPE.

Testé localement auprès de 5 entreprises de différents secteurs d'activité (bâtiment, services, industrie, grande distribution, domaine médico-social), cet outil a démontré sa facilité d'utilisation et révélé qu'employeurs comme salariés avaient parfois une vision faussée du degré de pénibilité des postes dans l'entreprise. Confiée à l'ARACT Limousin, la mise en œuvre du projet va dorénavant pouvoir s'effectuer à plus grande échelle, auprès des entreprises régionales volontaires.

Les résultats du questionnaire seront bien entendu utiles en premier lieu à chaque entreprise utilisatrice, qui pourra en déduire des pistes d'amélioration des conditions de travail. Ils seront également recueillis à des fins de statistiques et d'analyses.

Des régions voisines, des réseaux nationaux spécialisés dans la prévention, mais aussi des chefs d'entreprise soumis aux obligations réglementaires et séduits par la simplicité de l'outil, ont d'ores et déjà témoigné leur intérêt pour ce dispositif, qui pourrait donc rencontrer à terme une audience nationale.